



requête sur jugement de garde

Par Iya, le 16/03/2009 à 10:17

Bonjour,

Mon ex vient de faire une requête sur le jugement de garde donné il y a 4 ans.

On m'a donné la garde de ma fille de 8 mois, à l'époque, et mon ex à un droit de visite 1 week end/2 et la moitié des vacances.

Elle vient de faire une requête auprès du tribunal afin de demander la garde alors que depuis le 1er jugement elle avait rien fait même pas appel.

Je suis marié, bientôt papa d'un autre enfant, ma fille de 4 ans 1/2 est scolarisé, tout va bien, elle est stable, souriante.

Mon ex est en apprentissage, vit en colocation, multiplie les relations aussi bien avec les hommes que les femmes et même si j'ai tout fait pour que le lien mère/fille reste intact je me demande si elle en a la garde comment elle va vivre la situation.

De plus, elle est partit vivre à 2h30 de chez nous, ce qui m'a fortement surpris, ne s'intéresse pas à la scolarité de la petite. Quand elle a la petite pendant les vacances, elle l'envoie chez sa gd-mère à plus de 400kms et la petite en souffre beaucoup.

j'ai élevé ma fille depuis toujours sans rien demander car elle ne verse pas de pension alimentaire.

Peut-on m'enlever la garde de ma fille si tout va bien ? Ma fille et moi on est très attaché l'un à l'autre et je ne vois que pour elle ce qu'il y a de mieux pour son équilibre...

Sa maman restera toujours sa maman et je ne ferais jamais rien pour l'en priver ou les éloigner.

Merci pour vos réponses